



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical
du 23 mars 2017

**Réunion du Comité Syndical
du 23 mars 2017**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 février 2017 s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 Salle des Fêtes de Cayeux-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 23

Nombre de Votants : 22

Nombre de Voix : 30

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Madame Blandine DENIS

Représentant des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint,
Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESDENT, Attaché de Groupe, Conseil
départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Stéphane DECAEUX donne pouvoir à Madame
Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Marc VOLANT

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des
Services du Conseil départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Directrice de l'Appui aux Territoires,
Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement,
Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de service comptable,
Trésorier d'Abbeville

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité
Syndical en date du 14 février 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 14 février 2017.

Service Finances

2. Convention financière 2017 avec le Conseil départemental de
la Somme

La convention a pour objet de fixer les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2017.

Les champs d'intervention structurant le partenariat 2017 sont repris dans la convention.

Le Département accompagnera les actions du Syndicat Mixte au vu d'une demande de financement formalisée sur la base d'un dossier technique et financier complet. Après instruction par les services, les propositions de subventions seront présentées à la Commission Permanente pour délibération.

Le Syndicat Mixte a fait le choix pour les prochaines années de recentrer ses actions autour de 5 grandes priorités :

- garantir le renouvellement du label Grand site de France,
- mettre en œuvre le plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI),
- concrétiser les projets aultois,
- conforter et développer les aménagements cyclables,
- améliorer les performances de la régie commerciale Destination Baie de Somme.

L'année 2017 marquera la fin de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires 2012-2017 validé par le Comité de Pilotage du Grand Site Baie de Somme. Ce programme vise en particulier à préserver le site, gérer les flux de visiteurs et mieux répartir la fréquentation, assurer le développement d'activités touristiques éco-responsables.

Afin de contribuer à la réalisation de son programme partenarial 2017, le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de 2 350 000 €, conformément à la trajectoire budgétaire pour la période 2016-2020 définie dans la lettre de cadrage adressée au Syndicat Mixte le 6 janvier 2016. La répartition s'établit de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement annuelle de 932 000 €, sur la base du Budget Prévisionnel ;
- une subvention complémentaire de 670 000 € au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Côte Picarde » ;
- une dotation d'investissement de 500 000 € relative au programme mentionné aux articles 2.1 à 2.5, correspondant au montant de l'autorisation de programme (AP) votée en 2017 ;
- une provision de 70 000 € permettant la couverture en 2017 des charges financières liées aux opérations d'investissement réalisées par le Syndicat Mixte sous sa maîtrise d'ouvrage ;

La présente convention, conclue pour l'année 2017, concerne les actions programmées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cet exercice.

Elle prend effet dès le jour de sa notification au Syndicat Mixte et expire au 30 juin 2018, échéance de transmission au Département des comptes certifiés.

Monsieur MAQUET salue l'offre financière du Département sur le littoral.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière 2017 avec le Conseil départemental de la Somme et a autorisé le Président à la signer.

Monsieur MAQUET demande à Bruno DROZ-BARTHOLET de présenter les budgets.

Budget Primitif 2017

3. Budget Principal

Le Budget Primitif du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour 2017 s'élève à :

- En section d'investissement à 4 915 487,82 €
- En section de fonctionnement à 6 956 145,04 €

Ce budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2016 dans leur totalité.

Dépenses d'investissement :

Les principales opérations d'investissement individualisées représentent une somme de 210 K€. Elles concernent les travaux d'enrochement pour la commune d'Ault pour 180 K€, 30 K€ pour les dépenses liées au lancement des opérations avant obtention des financements. Les dépenses d'investissement au chapitre 20 et 21 concernent des investissements pour les moyens généraux à hauteur de 888 K€ destinées principalement à l'acquisition, aux travaux d'aménagement des locaux, des installations et matériels électriques, informatiques et téléphoniques et au mobilier du bâtiment de l'Hôtel Dieu pour 761 K€ et le complément servant au renouvellement des matériels obsolètes pour 127 K€.

L'inscription des opérations nouvelles sera effectuée par Décision Modificative dès l'obtention de la totalité des financements.

Les « restes à réaliser » correspondent au solde disponible sur l'ensemble des opérations individualisées et des opérations pour compte de tiers non consommé.

Les 48 K€ figurant au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » correspond à la quote-part des subventions amorties sur des investissements amortis.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de la dette en capital pour 697 K€.

Le chapitre 45 « Opérations de mandat » comprend le mandat avec le Syndicat Mixte Mers-le Tréport pour la gestion du trait de côte pour 100 K€.

Recettes d'investissement :

Les « restes à réaliser » correspondent au solde des subventions acquises sur les opérations individualisées ou sous mandat et au FCTVA à recevoir.

Les recettes figurant aux chapitres « opérations pour compte de tiers » représentent le montant des engagements reçus pour les opérations sous mandat pour 100 K€.

Le montant figurant au chapitre 13 « subventions » pour 235 K€ correspond aux subventions à recevoir, principalement des communes et de l'ASA des Bas-champs, pour le remboursement des emprunts sur les 24 épis.

Les recettes des opérations d'investissement individualisées concernent les travaux d'enrochement pour la commune d'Ault pour 180 K€.

Le montant des 142 K€ au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » correspond aux dotations aux amortissements.

Il est prévu de financer l'acquisition de l'immeuble, des travaux et des équipements et mobiliers en souscrivant un emprunt à hauteur de 700 K€.

Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement proposé est excédentaire de plus de 173 K€. Les dépenses nouvelles seront imputées sur cet excédent par le biais du Budget Supplémentaire ou de Décisions modificatives.

Dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 « charges à caractère général » enregistre une augmentation de 990 K€ correspondant aux travaux de lutte contre la crassule de Helms pour 680 K€ et au coût complémentaire de 200 K€ pour les travaux à réaliser sur les communes avec lesquelles le Syndicat Mixte a une convention et qui sont intégralement financés par des subventions de fonctionnement, des travaux complémentaires pour l'entretien du plan vélo pour 30 K€, des frais de déménagement et l'actualisation des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « charges de personnel » connaît une progression de 75 K€ par rapport au budget voté en 2016 pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, des créations de postes en Contrat à Durée Déterminée sur le PAPI et sur l'environnement.

Le chapitre 66 « charges financières » concernent les intérêts sur les emprunts ainsi que ceux correspondant à une ligne de trésorerie.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » comprend le remboursement de la Dotation Globale de Fonctionnement et

des dépenses au titre des dépenses de la promotion touristiques des communes membres.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 40 K€ pour permettre des annulations de titre relatifs à la taxe de séjour suite aux demandes de régularisations des hébergeurs.

Les « opérations d'ordre de transfert entre sections » inscrites au chapitre 042 pour 142 K€ correspondent aux dotations aux amortissements.

Recettes de fonctionnement :

Le montant de la taxe de séjour est estimé à 1 573 K€. Il enregistre une augmentation compte-tenu de l'augmentation tarifaire du montant de la taxe de séjour au réel de catégories tarifaires.

Le chapitre 74 « Dotations et Participations » relatif à la participation financière de nos différents partenaires enregistre une progression nette de 680 K€. Elle résulte du financement des travaux de lutte contre la crassule de Helms pour 680 K€, de l'augmentation des remboursements de travaux par les communes et l'ASA des Bas champs de 200 K€ malgré la diminution de la dotation de fonctionnement du Conseil départemental de la Somme de 100 K€ et des subventions sur les programmes environnementaux.

Le chapitre 70 « Produits des services » comprend les droits de pâturage, droit de chasse, redevance des huttes Firmin pour 100 K€.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » comprend les reprises de subventions d'investissement acquises sur des biens amortis.

Le chapitre 75 « produit de gestion courante », pour 95 K€, enregistre notamment le remboursement des taxes foncières pour les locaux exploités par le Budget Annexe Destination Baie de Somme et par le groupe Pierre et vacances.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

4. Budget Annexe Destination Baie de Somme

Le Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2017 s'élève à :

- En section d'investissement à 3 671 682,97 €
- En section d'exploitation à 11 729 000,00 €

Ce budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2016 dans leur totalité.

Concernant les dépenses d'investissement :

Les nouvelles opérations d'investissement individualisées de la régie, proposées et examinées au Conseil d'Exploitation du 15 mars 2017, concernent l'extension du Club House du Golf pour 300 K€ et les travaux destinés à solutionner les problèmes de fuite à l'Aquaclub pour 300 K€. Les autres dépenses d'investissement projetées concernent la continuité des travaux de rénovation de 28 chambres à l'hôtel du Cap Hornu ainsi que des investissements ou du renouvellement de certains matériels d'exploitation. La répartition des investissements sur les différents sites figure sur la liste jointe au présent rapport. Les crédits sont inscrits sur des opérations ou des investissements que nous souhaitons conduire sur l'exercice d'un montant de 728 K€.

A ces opérations, il convient d'ajouter le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » qui comprend le remboursement de la dette en capital pour 201,6 K€ ainsi que les crédits permettant le remboursement de l'avance financière consentie par le Conseil Départemental de la Somme pour la gestion de l'Aire Autoroutière et le remboursement des avances sur loyers à Shell et SRBS pour 77,25 K€.

Les opérations d'ordre correspondent au stock de marchandises pour 35 K€, aux travaux en régie pour 95 K€, aux reprises sur les subventions d'investissement sur les sorties d'immobilisations de l'Aire Autoroutière pour 239 K€.

Concernant les recettes d'investissement :

L'inscription du résultat provisoire de la section d'investissement 2016 pour 2 060 K€.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond à la souscription d'un nouvel emprunt destiné à financer environ la moitié des investissements réalisés sur l'année.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », pour 789 K€, contient les dotations aux amortissements pour 505 K€, les stocks pour 35 K€ et la valeur nette comptable des investissements de l'Aire Autoroutière pour 249 K€.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Le Budget Primitif 2017 a été établi après avoir neutralisé les recettes et les dépenses de l'Aire Autoroutière et une partie de celles du Baliseur Somme II des données de 2016 qui ont servi de base à sa construction. L'explication de l'évolution du montant des prévisions budgétaires par chapitre, décrite ci-dessous, concerne l'évolution des montants au sein de chaque chapitre par rapport à cette nouvelle base réduite.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » progresse de 224 K€ pour tenir compte des besoins complémentaires en achats de marchandises proportionnels à l'augmentation du chiffre d'affaires attendu pour 104 K€, du remboursement complémentaire des entrées de l'Abbaye de Valloires de 20 K€, du paiement complémentaire des commissions liées à la commercialisation de l'hôtel du Cap Hornu et des séminaires de 25 K€, de la surveillance des sites de 20 K€, de la formation du personnel de 20 K€, des frais de location et d'entretien du linge du Cap Hornu de 20 K€, des honoraires 32 K€ et la baisse de 35 K€ de fournitures pour les travaux en régie.

Le chapitre 012 « charges de personnel » augmente de 226 K€ (+4 %) pour nous permettre de consolider les postes et les embauches sur les postes de production pour faire face à l'augmentation attendue de l'activité, de commencer la revalorisation de certains salariés et de verser une prime d'objectifs en fin d'année si les résultats le permettent.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » progresse de 207 K€, dont 150 K€ pour l'excédent du Parc du Marquenterre, lié à l'augmentation de la fréquentation et des recettes attendues, et pour 57 K€ pour tenir compte de l'annulation de créances irrécouvrables 2016 qui, faute de temps, n'ont pas pu être traitées en fin d'année par la Trésorerie.

Le chapitre 66 « charges financières » tient compte des emprunts en cours et de la souscription d'un nouvel emprunt.

Le détail du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section », pour 789 K€, a été expliqué lors de la présentation des recettes d'investissement.

Le chapitre 69 « impôt Société » n'est pas pourvu en raison du montant des déficits fiscaux restant à imputer fin 2016.

Concernant les recettes de fonctionnement :

Compte-tenu des actions mises en place ces derniers mois sur certains sites, du caractère exceptionnel de certains événements de 2016, des ponts plus nombreux sur 2017, nous envisageons une progression des produits d'exploitation des différents sites figurant au chapitre 70 « Produits des services » de 9,6 % en 2017.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » contient principalement l'estimation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi attendu pour 2017, le stock final de marchandises et les remboursements de salaires pour les salariés malades. Nous n'avons pas prévu d'augmentation sur ce chapitre.

Le chapitre 75 « produit de gestion courante » enregistre les remboursements de formations et autres refacturations pour un montant estimé à 22 K€.

Le chapitre 74 « subventions d'exploitations » représente la subvention d'équilibre sur la gestion du Baliseur Somme II et la quote-part de reprise de la subvention sur la fibre optique.

Le détail du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section », pour 369 K€, a été expliqué lors de la présentation des recettes d'investissement.

Monsieur MAQUET rappelle que le Syndicat Mixte essaie de réinvestir sur les sites de Destination Baie de Somme et qu'il y a nécessité d'améliorer les marges. Il évoque donc l'extension du Club House du Golf de Belle Dune et les investigations menées sur l'Aquaclub.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers et à lancer les consultations pour l'emprunt de 800 K€ destiné à couvrir une partie des dépenses d'investissement 2017.

5. Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Budget Primitif du Budget Annexe du Centre Conchylicole intègre la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2016 dans leur totalité.

Il s'établit comme suit :

- En section d'investissements à 93 660,16 €
- En section de fonctionnement à 186 841,77 €

Concernant le budget d'investissement, le Budget Primitif comprend en recettes le montant correspondant au solde d'exécution positif 2016 reporté et la dotation aux amortissements des investissements et en dépenses d'investissements le montant correspondant à la reprise de subventions sur les investissements.

Concernant le budget de fonctionnement, le Budget Primitif comprend des dépenses de fonctionnements inscrites :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 84,8 K€ et destinées à couvrir les cotisations d'assurances et le loyer de l'année 2017, les honoraires pour le renouvellement de la Délégation de Service Public et une étude sur les odeurs,
- au chapitre 65 « charges de gestion courantes », le montant de la subvention pour le Comité régional de la conchyliculture 2016 et 2017 pour 10 K€,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 92 K€ permettant la prise en compte de la dotation aux amortissements sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole.

ainsi que des recettes de fonctionnement inscrites :

- au chapitre 75 « Produits de gestion courante » pour 62,7 K€ correspondant aux loyers et à la subvention communale pour l'étude des odeurs,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 90,8 K€ correspondant à la quote-part de reprise de subventions acquises sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole,
- en report de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 33 341,77 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

6. Budget Annexe ZAC du Royon

Le Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2017 intègre la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2016 dans leur totalité.

Il s'établit comme suit :

- **En section d'investissement à 536 638,31 €**

Le Budget Primitif comprend :

- **en dépenses :**

- o au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », le montant correspondant au coût des travaux réalisés sur l'année et transféré en stock pour 79 000 €.

- **en recettes :**

- o le report des excédents antérieurs pour 475 566,31 €,
- o au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », le montant correspondant aux dotations aux amortissements pour 61 072 €.

- **En section de fonctionnement à 229 000,00 €**

Le budget primitif comprend :

- **en dépenses :**

- o au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 92 623 €, les crédits destinées, entre autre, à couvrir les dépenses nécessaires pour la rétrocession des parties communes et des dépenses liées à la nouvelle tranche Pierre et Vacances et les cotisations d'assurances multirisques sur les immeubles,

- au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » les dotations aux amortissements pour 61 072 €,
- le report des déficits antérieurs pour 75 304,64 €.

- **en recettes :**

- au chapitre 75 « Produits de gestion courante », le montant correspondant aux loyers attendus sur les locaux commerciaux occupés par Pierre et Vacances pour 150 000 €,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », le montant correspondant au coût des travaux réalisés sur l'année et transféré en stock pour 79 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble des crédits ouverts en section de fonctionnement.

7. Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Budget Annexe de la ZAC du Moulinet pour 2017 intègre la reprise des reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

Le Budget Primitif ne prévoit aucune recette ni aucune dépense en section de d'investissement.

Le Budget Primitif prévoit l'inscription des recettes et des dépenses en section fonctionnement à hauteur des reliquats non encore consommés sur la première tranche de travaux à hauteur de 424 875,00 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux subventions sur les travaux accordées par le FNADT et le Conseil Départemental de la Somme.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux études et travaux à réaliser sur la première tranche de travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

8. Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

Le Budget Annexe de la Gestion des Propriétés du Conservatoire pour 2017 contient la reprise anticipée du résultat et des restes à réaliser 2016 dans leur totalité.

Il s'établit :

- En section d'investissement à 1 123 843,59 €
- En section de fonctionnement à 1 091 818,40 €

A- Concernant la section d'investissement :

- **en recettes :**

- o l'inscription au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » pour 659 000 € correspond au montant nécessaire à équilibrer les dépenses d'investissements et les opérations individualisées inscrites,
- o l'inscription au chapitre 10 « dotations fonds divers et réserve » pour 312 570,59 € vient de l'affectation partielle du résultat 2016 de la section de fonctionnement nécessaire à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser),
- o L'inscription au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la dotation aux amortissements sur les biens amortissables depuis 2015.

- **les dépenses** du programme d'investissement sont inscrites dans la limite du budget disponible et des consommations envisagées sur l'année 2017 :

- o les investissements en matériels figurent au chapitre 21 pour 40 000 €,
- o les opérations programmées inscrites dans les opérations d'équipement individualisées sont détaillées en annexe au Budget Primitif 2017 pour 682 300 €,
- o le report du solde d'exécution négatif reporté de 2016 pour 373 824,59 €.

B- Concernant la section de fonctionnement :

- **en recettes, le budget comprend :**

- o au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement » pour 741 818,40 € correspondant au report de l'année 2016 après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser),
- o au chapitre 75 « Produits de gestion courante » pour 350 000,00 € correspondant à l'excédent estimé en provenance du Parc du Marquenterre 2017.

- **en dépenses, le budget annexe comprend :**

- o au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 50 000 € les dépenses destinées, en autres, à couvrir les travaux d'entretien des propriétés, des honoraires et des frais annexes,
- o au chapitre 012 « Charges de personnel » le remboursement de la Mise à Disposition de personnel payé sur le Budget de Destination Baie de Somme ainsi que les frais de personnel affecté à des programmes d'études,
- o au chapitre 023 « Virement à la section d'investissements », la partie du solde disponible de la section de fonctionnement nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement,
- o l'inscription au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la dotation aux amortissements sur les biens amortissables depuis 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

9. Budget Consolidé

Le Budget primitif 2017 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses			
Budget Principal	6 783 000,00 €	3 507 093,00 €	10 290 093,00 €
Budget Annexe Destination Baie de Somme	11 728 905,55 €	2 157 498,00 €	13 886 403,55 €
Budget Annexe Centre Conchylicole	186 800,00 €	90 800,00 €	277 600,00 €
Budget Annexe ZAC de Royon	228 999,64 €	79 000,00 €	307 999,64 €
Budget Annexe ZAC du Moulinet	424 875,00 €	0,00 €	424 875,00 €
Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral	822 300,00 €	1 123 843,59 €	1 946 143,59 €
Total Dépenses	20 174 880,19 €	6 958 234,59 €	27 133 114,78 €
Recettes			
Budget Principal	6 956 145,04 €	4 915 487,82 €	11 871 632,86 €
Budget Annexe Destination Baie de Somme	11 729 000,00 €	3 671 682,97 €	15 400 682,97 €
Budget Annexe Centre Conchylicole	186 841,77 €	93 660,16 €	280 501,93 €
Budget Annexe ZAC de Royon	229 000,00 €	536 638,31 €	765 638,31 €
Budget Annexe ZAC du Moulinet	424 875,00 €	0,00 €	424 875,00 €
Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral	1 091 818,40 €	1 123 843,59 €	2 215 661,99 €
Total Recettes	20 617 680,21 €	10 341 312,85 €	30 958 993,06 €
Solde	442 800,02 €	3 383 078,26 €	3 825 878,28 €

Monsieur MAQUET remercie les membres du Comité Syndical pour leur confiance ainsi que pour l'attention portée à la présentation de l'ensemble des budgets.

Le Budget Primitif 2017 des Budgets Annexes Gestion du Plan Vélo et ZAC Frange Nord de Quend vous seront présentés juste après leur création juridique et administrative.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2017 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

10. Jardins de Valloires - Achat d'une licence IV

Le Syndicat Mixte a la faculté de se porter acquéreur d'une Licence IV, dont le propriétaire actuelle se situe dans l'Aisne. Ce dernier accepterait de nous la vendre au prix de 3 500 €.

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'acquisition d'une Licence IV pour les Jardins de Valloires au prix de 3 500 €, et a autorisé le Président à signer l'acte de transfert ainsi que l'ensemble des pièces administratives y afférent.

11. Maison de la Baie de Somme - Ajustements de tarifs

Actuellement, la Maison de la Baie de Somme n'accueille que très peu de centres de loisirs durant les mois de juillet et août. Cette clientèle, au budget souvent limité, délaisse le musée.

Le Syndicat Mixte envisage de créer un tarif préférentiel pour les centres de loisirs, en visite libre avec un livret simple (format A5, 4 pages, fait en interne) envoyé aux accompagnateurs avant leur venue et imprimable par leur soin.

Le tarif de l'entrée « centre de loisirs » pour la Saison 2017 (valable du 1/07 au 31/08)
Tarif Centre de Loisirs est fixé à 3,50€/enfant.

Monsieur MAQUET annonce le départ de Fabien JANSEN et le remercie pour le travail qu'il a accompli à la Maison de la Baie de Somme. Monsieur DAVERGNE demande si la prestation comprend aussi le Petit Train. Monsieur DALLE lui répond que non.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le tarif préférentiel applicable aux centres de loisirs sans hébergement.

Monsieur MAQUET demande à Bruno DALLE de présenter les rapports du Service Ressources Humaines.

Service Ressources Humaines

12. Gestion du Personnel

12/1 - Avenant au contrat à durée indéterminée du chargé d'études Milieux Naturels

Avenant au contrat à durée indéterminée du chargé d'études Milieux Naturels

Vu le code général des Collectivités ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération en date du 9 juin 2011 créant le poste d'ingénieur chargé d'études Milieux Naturels ;

Vu la délibération en date du 10 novembre 2016 transformant le Contrat à Durée Déterminée du chargé d'études Milieux Naturels en Contrat à Durée Indéterminée ;

Considérant que la nature des fonctions, ou les besoins des services, le justifient (catégorie A) ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la modification de son indice de rémunération à compter 1^{er} avril 2017 et a autorisé le Président à signer l'avenant au contrat à intervenir.

12/2 - Golf de Belle Dune : création d'un poste de manager de restaurant

Suite à la réorganisation des équipes au sein du restaurant, le Syndicat Mixte envisage la création d'un poste de manager de restaurant, à compter du 23 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste de manager de restaurant et a autorisé le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, à compter du 23 mars 2017.

Service Aménagement

Monsieur MAQUET demande à Thierry BIZET de prendre la parole. Thierry BIZET indique qu'il est important de proposer à VEOLIA une prolongation d'un an dans l'attente du résultat de l'étude sur les odeurs.

13. Centre Conchylicole - Avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion des parties collectives

La convention de Délégation de Service Public arrivera à échéance en juillet 2017.

Il est proposé que le contrat de délégation de service public existant soit prolongé de 12 mois, par voie d'avenant, étant donné que les modifications à apporter, en ne changeant pas la nature globale du contrat de délégation de services public, ne revêtent pas d'un caractère substantiel.

En outre, l'article 3 du Cahier des Charges du contrat de Délégation de Service Public autorise chaque fois que nécessaire le Syndicat Mixte à fixer par voie d'avenant les modalités particulières assortissant aux démarches ou travaux nécessaires permettant à l'exploitant d'exercer son activité et d'en assurer l'évolution.

Conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa nouvelle rédaction, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. Si ce projet entraîne une augmentation du montant global supérieure à 5 %, ce dernier est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser :

- **la prolongation, par voie d'avenant, du contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des parties collectives du Centre Conchylicole pour les motifs précédemment exposés et ce, pour une durée de 12 mois, sous réserve de l'accord de l'actuel délégataire,**
- **le Président à engager des négociations auprès du délégataire du contrat de Délégation de Service Public en vue d'une prolongation, et, le cas échéant, à soumettre le projet d'avenant à la Commission d'Appel d'Offres pour avis conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à signer l'avenant correspondant.**

14. Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Dans le cadre du projet de reconversion de la Route Blanche en Voie Verte, le Syndicat Mixte reste dans l'attente de l'Autorisation Ministérielle au titre des sites nécessaires à l'engagement des travaux correspondants.

Ceux-ci pourraient s'engager dès réception de cette dernière. Il est donc impératif d'anticiper la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, qui a été consultable en séance, relatif à la reconversion de la Route Blanche en Voie Verte, et a autorisé le Président à lancer la consultation correspondante ainsi qu'à

signer le marché de travaux et l'ensemble des pièces administratives y afférent.

15. ZAC du Royon - Approbation de la modification n° 2 du règlement et du plan d'aménagement de zone (PAZ)

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la modification n°2 du règlement et du PAZ de la ZAC du Royon avec une recommandation. Elle prévoit qu'il serait très souhaitable que le projet d'aménagement prévu sur le secteur concerné par cette modification soit la dernière tranche de réalisation sur le secteur de Belle Dune.

Par conséquent :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de l'Environnement,

Vu le projet de modification n°2 du règlement et du PAZ de la ZAC du Royon,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du Commissaire Enquêteur prononçant un avis favorable en date du 21 février 2017,

Considérant que les remarques formulées par le public ne sont pas de nature à remettre en cause le projet de modification n°2 du règlement et du PAZ de la ZAC du Royon,

Considérant que la modification n°2 du règlement et du PAZ de la ZAC du Royon concerne :

- le plan de zonage (PAZ) par le déplacement et l'augmentation de la surface de la nouvelle zone ZB. La surface de la zone serait augmentée et passerait de 34 326 m² à 43 269 m² sans pour autant dépasser la SHON constructible,
- et le règlement pour ce qui concerne la typologie des constructions du secteur ZB : dispositions modifiées dans le règlement (Chapitre II : Dispositions applicables à zone Z.B - caractère de la zone) : « Il s'agit d'une zone de villégiature, on y trouve notamment un habitat individuel groupé ou non composé au maximum de petits groupements de cinq maisons mitoyennes. Elle se situe principalement à l'arrière des zones d'urbanisation dense et sur des terrains de plaine situés sur la Commune de Quend. Une atmosphère calme de maisons de vacances dans une végétation de clairière ou de sous-bois caractérisera cette zone ».

Monsieur DALLE présente le dossier de la modification du PAZ de la ZAC du ROYON. Il indique que ce dossier est nécessaire pour le projet des 120 logements Pierre et Vacances.

Monsieur MAQUET indique que le Sous-Préfet souhaite que ce projet voit le jour. Pour avancer, il est nécessaire de faire des inventaires écologiques supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification n°2 du règlement et du PAZ de la ZAC du Royon et a autorisé le Président à signer tous documents nécessaires.

Service Environnement

16. Opération d'environnement

Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme

La clé de répartition financière prévisionnelle était alors la suivante:

- Maîtrise d'ouvrage : 10 %,
- Agence de l'Eau Artois Picardie : 50 %,
- Région Nord-Pas-de-Calais Picardie : 20 %,
- Europe (FEDER) : 20 %.

A l'examen du dossier de sollicitation, la Région demande une révision de sa contribution et une nouvelle répartition avec celle du FEDER. Le plan de financement prévisionnel serait ainsi le suivant :

- Maîtrise d'ouvrage : 10% :
- Autofinancement : 76 732,50 €
- Fédération départementale Chasseurs de la Somme : 24 385,60 €

- Agence de l'Eau Artois Picardie : 50 %, soit 505 590,50 €
- Région Hauts de France : 7 %, soit 70 782,67 €
- Europe (FEDER) : 33 %, soit 333 689,73 €

Sur la base de ces éléments nouveaux, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé,, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'appel à initiatives « Biodiversité » consacré à la Baie et Basse Vallée de la Somme.

Rapport d'information

17. Zone d'Aménagement Concertée du Moulinet

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard assure, sur la commune d'Ault, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Moulinet.

La vocation de cette opération est la création d'un quartier au cœur de la ville d'Ault porteur de développement touristique et économique. Les fonctions au sein de ce futur quartier regroupent habitat, équipements culturels et activités économiques liées au tourisme balnéaire.

Dans ce cadre, le développement d'un programme hôtelier et de restauration de qualité, adapté au contexte et aux enjeux touristiques locaux est attendu. Ce programme profitera de la situation exceptionnelle du site et de la dynamique de

développement touristique du littoral picard, portée notamment par le label Grand Site de France. Il devra également tirer parti et mettre en valeur les constructions historiques existantes sur le site.

Afin de retenir le meilleur projet pour le site et la commune d'Ault, il est proposé l'organisation d'une consultation d'opérateurs économiques. Cette consultation sera organisée en deux étapes : sélection des équipes à l'issue d'une phase de candidatures, puis sélection de la meilleure offre après éventuelles négociations avec les candidats.

Les attentes dans le cadre de cette consultation sont les suivantes :

- la définition d'un projet hôtelier et de restauration de qualité, adapté au contexte et moteur de développement touristique et économique ;

- une intégration au projet urbain et une architecture contemporaine permettant la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, une démarche environnementale adaptée ;

- un montage juridique et financier cohérent et sécurisé permettant une valorisation foncière optimisée.

Monsieur MAQUET présente la plaquette réalisée pour le Moulinet.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Questions diverses

Des questions sont posées par les élus sur le PPRN Marquenterre : monsieur MAQUET rappelle que le Syndicat Mixte a fortement contribué à la rédaction de contributions qui ont été prises en compte dans le cadre du PPRN.

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date du 6 avril 2017.

Le relevé de décisions a été approuvé,, par les membres du Comité Syndical en date2017.

Emmanuel MAQUET
Président